

>Académie d'Orléans-Tours

# Rapport de jury

Concours externe et interne commun de  
recrutement des  
secrétaires administratifs  
de classe normale 2022



# Organisation générale du concours

Le concours de recrutement des secrétaires administratifs (classe normale) des administrations de l'Etat dont l'organisation et la nature des épreuves sont définies par les arrêtés du 25 juin 2009 et du 15 octobre 2010 a été organisé pour la session 2022 dans l'académie d'Orléans-Tours par le Ministère de l'Education nationale.

Le recrutement est commun à 6 ministères (Intérieur, Agriculture, Développement Durable, Justice, Affaires sociales et Education nationale).

Ce concours organisé à la fois en externe et en interne proposait 61 postes à pourvoir, répartis de la façon suivante au titre de la session 2022 :

Postes offerts au concours							
	MEN	Aff soc	Intérieur	Agriculture	DD	Justice	Total
Internes	19	1	13	0	2	0	35
Externes	15	2	4	1	2	2	26
Total	34	3	17	1	4	2	61

Les épreuves écrites se sont déroulées cette année sur deux jours, les 20 et 21 avril 2022 et les épreuves orales du 31 mai au 3 juin pour les deux concours.

Quelques statistiques relatives au présentéisme :

	inscrits	présents à toutes les épreuves écrites	% présents/inscrits 2022	Rappel % présents/inscrits 2021	Rappel % présents/inscrits 2020
interne	458	307	67.03%	69.47%	48.92%
externe	380	215	56.58%	52.95%	64.65%

Si le taux de présentéisme à la session 2022 correspond aux années « pré-covid », il est à noter le faible nombre de candidats au concours externe cette année ; les années précédentes, plus de 500 candidats externes s'inscrivaient.

Il est à noter que le nombre de candidats présents est largement inférieur aux inscriptions. Ainsi, seulement un peu plus de la moitié des candidats est présente tant au concours externe qu'au concours interne par rapport à l'inscription, il faut donc regarder la sélectivité du concours à partir du nombre de présents soit 1 poste pour 12 candidats à l'interne et 13 candidats à l'externe.

## Admissibilité

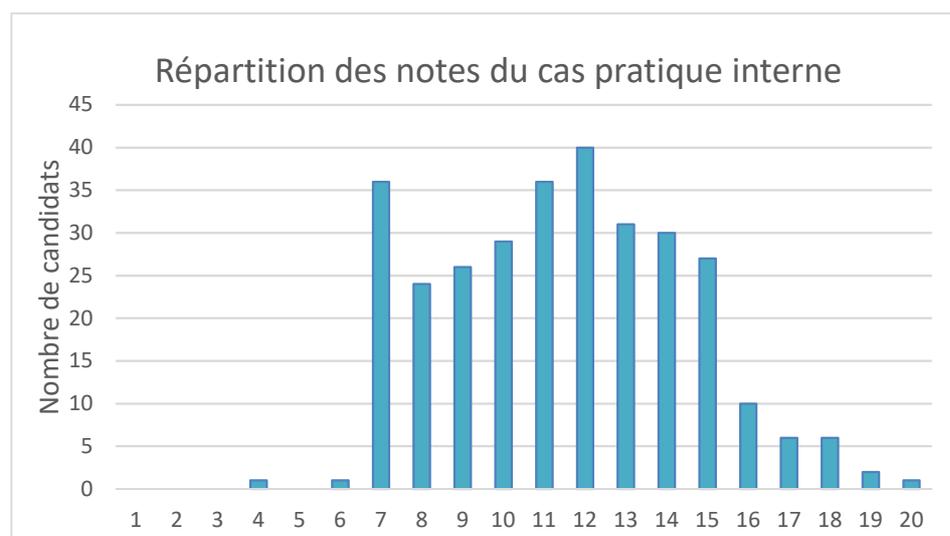
### Epreuve commune aux concours interne et externe : cas pratique

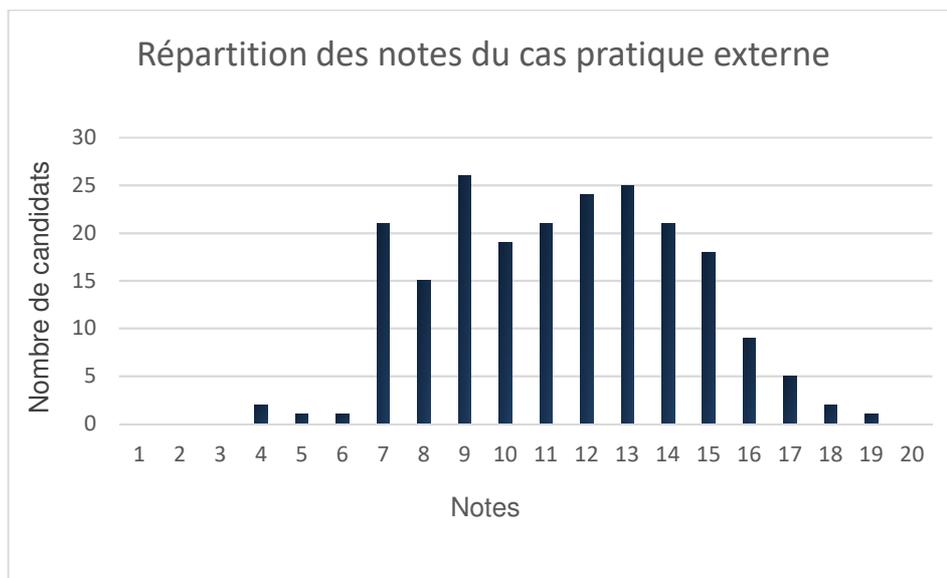
Le sujet – commun aux deux concours- demandait aux candidats d'établir une note présentant le pass culture lycéen et les premiers enseignements de son expérimentation.

Epreuves écrites	Moyenne
cas pratique interne	10.11
cas pratique externe	10.03

Après une année 2021 où la moyenne était faible ; cette année, les deux concours ont montré une moyenne de plus de 10.

Avec un barème strictement identique, les résultats des deux concours sont très proches. Les candidats du concours interne ont présenté, dans l'ensemble des copies de meilleure facture.





Les correcteurs ont trouvé d'excellentes copies et ont fortement valorisé les argumentaires construits et problématisés.

Les candidats doivent absolument prendre le temps nécessaire à la lecture du sujet. Ce dernier pose la problématique et propose un déroulé de note en général ; cette année, le plan était très clairement indiqué dans l'énoncé du sujet. Le jury se doit également d'émettre des remarques sur les écueils rencontrés et qui se répètent d'année en année :

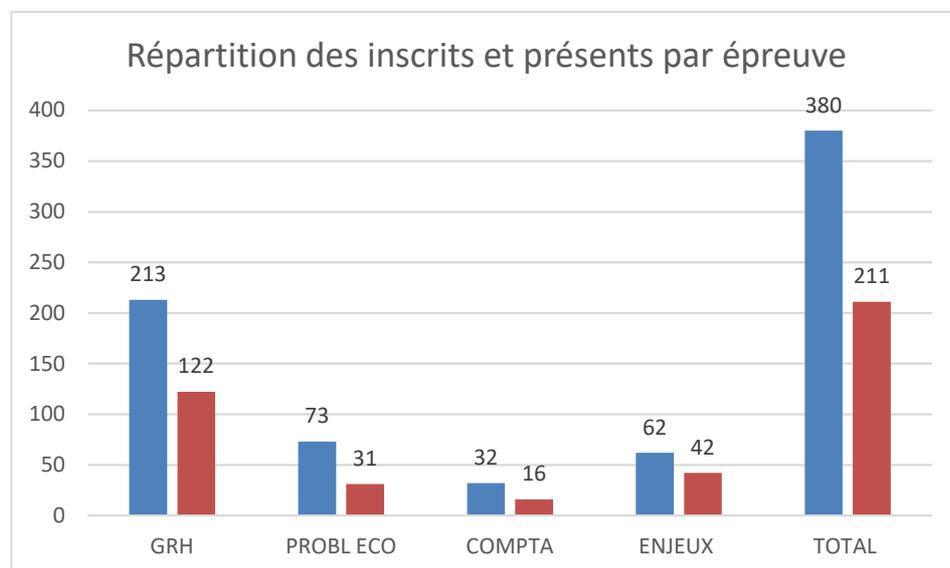
- une véritable analyse des documents est nécessaire
- Des difficultés sont rencontrées pour prendre du recul quant à la problématique soulevée
- Les candidats ne problématisent pas suffisamment leur écrit paraphrasent trop souvent le texte ; même si cela peut paraître difficile, il faut s'affranchir des mots du texte et ne garder que les idées et ou les exemples ;
- Il ne faut pas hésiter à utiliser un plan qui puisse s'émanciper de l'ordre des questions posées lorsque cela semble logique ;
- les copies ne doivent pas présenter de problèmes d'orthographe, de présentation ou d'écriture qui peuvent s'avérer rédhibitoires ;
- la note administrative est un véritable exercice professionnel qui demande un apprentissage et un entraînement ; elle ne peut s'improviser le jour du concours.
- il faut être très attentif à ne pas laisser paraître des opinions et ou des jugements de valeur

Le jury tient également, encore une fois, à rappeler aux candidats la nécessité absolue de veiller à respecter l'anonymat des copies. Malgré des consignes pourtant écrites sur les sujets, le jury a dû relever des ruptures d'anonymat entraînant de facto l'élimination des candidats. Il est fort regrettable que des candidats qui ont sans doute fait d'importants efforts pour arriver prêts aux épreuves de ce concours échouent par étourderie. Ainsi, il faut absolument que les candidats respectent les noms et lieux mentionnés dans l'énoncé (exemple, Monsieur X ou Y et non pas H ou J).

### **Epreuve N°2 du concours externe : questions portant sur une option.**

Pour chaque option, le questionnaire à réponses courtes comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie (gestion des ressources humaines, comptabilité et finances, problèmes économiques et sociaux, enjeux de la France contemporaine et de l'Union Européenne).

Les candidats se sont répartis sur les différentes options de la manière suivante :



4 copies ont été écartées.

Il est très important de rappeler aux candidats que cette épreuve optionnelle peut s'avérer très discriminante pour ceux qui l'ont bien préparée et bien choisie.

Il est à noter cette année, que deux options ont été particulièrement bien réussies : la GRH mais aussi la comptabilité/finances.

Chacune des options est spécifique, avec des attendus différents. Ainsi en comptabilité, les candidats doivent être de véritables techniciens de la matière. En GRH, les candidats doivent savoir extraire les informations des documents et apporter des éléments complémentaires.

Dans l'option problèmes économiques et sociaux, il faut aux candidats une solide connaissance des enjeux et des interactions macro-économiques. Quant à la dernière option, relative aux enjeux de la France et l'Union Européenne, les candidats doivent maîtriser une culture générale liée à l'histoire et à la géographie de ces espaces.

Il est à noter que les notes les plus élevées ont été obtenues en GRH et enjeux de la France contemporaine et UE, des épreuves plus généralistes.

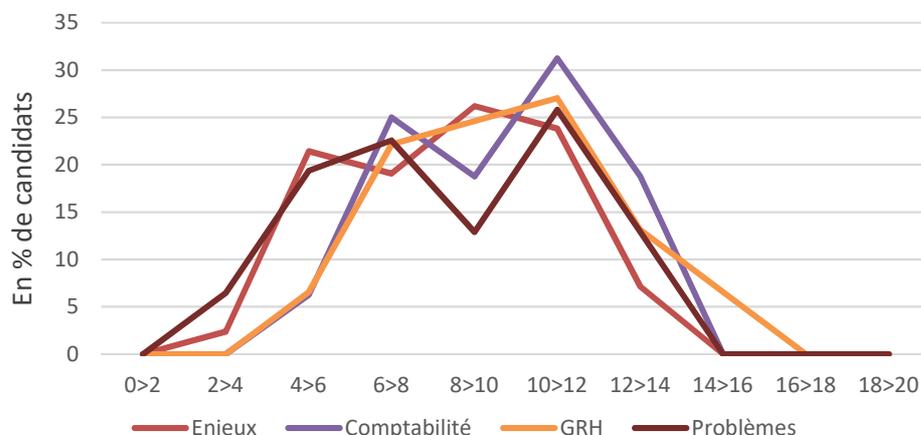
Ces épreuves, dans l'ensemble ne font pas briller les candidats. Le jury s'est longuement interrogé sur la préparation à ce concours en externe, les moyennes sont inférieures à l'année passée.

En outre, seule une moitié des inscrits s'est présentée aux épreuves.

Les épreuves optionnelles doivent absolument faire l'objet d'une préparation ; à ce titre, les candidats doivent impérativement se référer au programme de cette épreuve décrit dans l'arrêté du 25 juin 2009 (JO du 26 juillet 2009). Le programme des épreuves correspond à un niveau Bac pour

<b>Epreuves écrites</b>	<b>inscrits</b>	<b>présents</b>	<b>% présents/inscrits</b>	<b>Moyenne</b>
Pb éco/sociaux	73	31	42.47%	8.34
Compta/finance	32	16	50%	9.43
Enjeux France contemp.	62	42	67.74%	8.48
GRH	213	122	57.28%	9.71

### Courbe de répartition des notes selon les options choisies au concours externe



Cette représentation graphique montre qu'en proportion des candidats présents à chaque épreuve, c'est l'option « GRH » qui a permis d'obtenir le plus de notes supérieures à 14/20, cette épreuve a été globalement mieux réussie que les autres ; la moyenne des notes étant de 9.78.

Inversement, ce graphique illustre une moins bonne réussite depuis deux années de l'option « enjeux ». Sur les épreuves « enjeux » et « problèmes », les candidats doivent pouvoir faire appel à leurs connaissances personnelles.

**Concernant la partie commune** aux différentes options, il s'agissait de répondre à 2 questions relatives à la prise en compte du handicap dans la fonction publique à partir de trois documents. La plupart des éléments de réponse étant présents dans les documents annexes, l'évaluation portait sur la capacité des candidats à synthétiser et mettre en forme ces informations et sur leur qualité rédactionnelle, les documents étant longs et parfois redondants.

Beaucoup de candidats continuent à paraphraser les documents sans y apporter une plus-value synthétique et ou de problématique.

Ces derniers doivent être un point d'appui à l'argumentation (citer des exemples, illustrer par des chiffres) et ne doivent pas être simplement recopiés.

Il est nécessaire également de rappeler aux candidats qu'il convient de procéder à une lecture attentive du sujet avant d'y répondre.

Le sujet correspond à un thème d'actualité et les candidats doivent s'attendre à de tels sujets. Mais ces derniers ont eu des difficultés à prendre du recul sur le sujet et à ne pas exprimer d'opinion voire de propos péjoratifs. Il est attendu une stricte neutralité de la part de futurs fonctionnaires. Par ailleurs, sur la forme, les correcteurs ont remarqué encore quelques copies avaient une écriture difficile à déchiffrer. Il ne faut pas hésiter à sauter des lignes et aller à la ligne à chaque argument afin de rendre la copie plus aérée et facile à lire.

Le jury rappelle à nouveau que la maîtrise des règles d'orthographe de base est attendue d'un secrétaire administratif.

### **Résultats de l'admissibilité :**

Concours interne :

72 candidats ont été déclarés admissibles. Cela représente un peu plus de 23% des candidats présents à l'épreuve écrite (22% en 2021). Il fallait obtenir à l'écrit la note de 12.5 (15 en 2020, 11.5 en 2021) pour être déclaré admissible. La note maximale à cette épreuve écrite a été de 18.5/20 (19/20 en 2020, 17 en 2021).

Concours externe :

59 candidats ont été déclarés admissibles, ce qui représente un taux admissibles/présents de plus de 27%.

Le seuil d'admissibilité se situait à 55.75 pts /100 (rappel 2020 70.75 et 62.25 en 2021), ce qui représente une moyenne de 11.15 / 20 aux épreuves écrites (12.25 en 2021 en 2020 14.15 et 11.80 en 2019).

Le jury a volontairement pris une liste étendue de candidats afin de laisser une chance à un maximum de personnes et ou au moins leur permettre de comprendre l'épreuve orale.

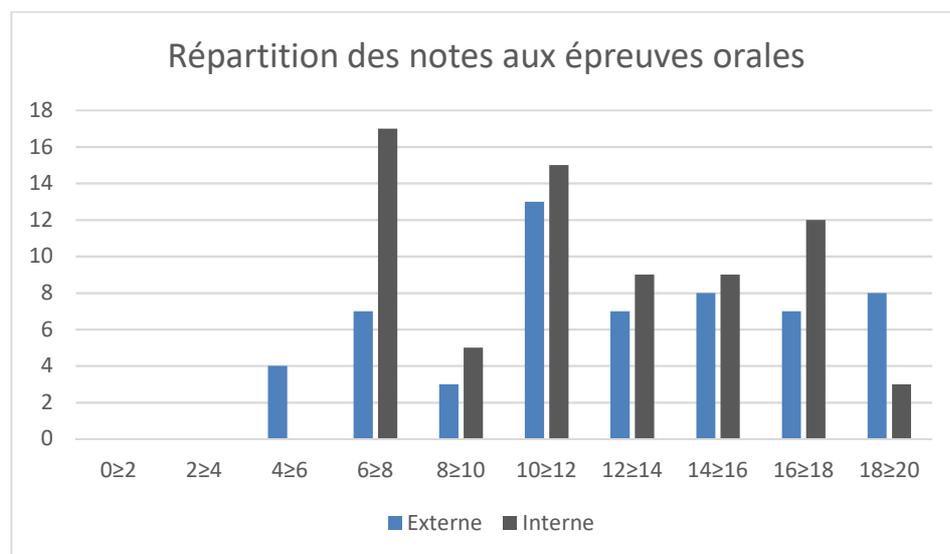
## **Admission**

Les moyennes des notes aux épreuves d'admission des concours interne et externe ont été respectivement de 11.95/ 20 et de 12.7/ 20 pour chacun des deux concours. Ces moyennes illustrent la qualité des prestations et le fait que les candidats qui se présentent ont véritablement préparé

l'épreuve. Il est essentiel de ne pas négliger la prestation orale qui est notée sur un coefficient 4, cette épreuve est la clef de l'obtention du concours.

Le jury s'est efforcé de mettre tous les candidats à l'aise, avec bienveillance afin que cette épreuve, stressante, puisse laisser paraître toutes les qualités attendues des candidats.

Les notes se sont réparties de la manière suivante :



### **Concours externe**

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre. Cet entretien vise tout d'abord à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, ses qualités de raisonnement ainsi que sa connaissance du fonctionnement des administrations. Puis, lors des questions, il s'agit de d'évaluer son comportement face à une situation concrète, éventuellement sous forme de mise en situation.

Au cours des épreuves orales qui se sont déroulées du 31 mai au 3 juin 2022, le jury a fait à l'occasion de cette nouvelle session le même constat que celui effectué lors des sessions précédentes : si certains candidats avaient manifestement préparé cet entretien avec la plus grande attention, d'autres au contraire, certes peu nombreux, ont pu présenter un niveau d'impréparation surprenant compte tenu des enjeux de cet entretien, à savoir l'obtention potentiel d'un emploi stable et pérenne.

Ainsi le jury reste extrêmement surpris de constater que certains candidats ne prennent pas la peine de rechercher les missions qui peuvent être confiées à un secrétaire administratif, ni même ne s'intéressent, préalablement à leur entretien, aux ministères recruteurs, ni à leur organisation et leurs missions ; il est dommage de constater que deux candidats ne se sont pas présentés. Ces candidats, peu ou pas préparés, passent un moment assez désagréable car le temps imparti reste le même pour l'entretien.

Le jury n'attend pas des candidats des connaissances exhaustives sur l'ensemble de ces domaines mais ne peut pas être insensible à ce manque de « curiosité ». Les candidats doivent aussi s'interroger sur les principes qui régissent la fonction publique et sur leur adhésion à ses valeurs. Des questions liées à leur futur statut ont été également posées de manière récurrente aux candidats afin de connaître leur engagement dans le service public. Enfin, il convient de connaître quelques personnalités « emblématiques » des ministères recruteurs (ministres, recteur...).

Par ailleurs, une des principales difficultés constatées chez les candidats réside dans leur vision prospective souvent floue ou erronée du rôle de manager d'une petite équipe, fonction qui peut leur être confiée dans le cadre d'un emploi de secrétaire administratif. Les candidats doivent pouvoir se projeter dans des situations simples de management et envisager des méthodes de remédiation à des conflits récurrents.

Il paraît également nécessaire de rappeler que les candidats doivent connaître les règles de l'entretien : gestion du temps et utilisation d'un langage adapté.

Le jury doit encore ici rappeler que lors de l'exposé, le candidat doit ordonner son propos par la présentation d'un plan énoncé en s'appuyant sur les questions proposées pour construire une problématique.

Lors de l'entretien avec le jury, le candidat doit faire preuve d'esprit critique, ne pas voir dans chaque question du jury un piège et enfin montrer sa capacité à savoir prendre une décision lorsqu'il se trouvera

confronté à une situation particulière, tout en gardant sa place dans la chaîne hiérarchique.

A l'issue des épreuves d'admission, 26 candidats ont été déclarés admis. Le dernier admis a obtenu un total de 116,81 points, ce qui représente une moyenne globale de 12.98 / 20. (rappel 2021 : 12.9/20, 2020 : 14,15 / 20 et 2019 : 12.9/20). La liste complémentaire a été largement utilisée car 21 candidats y ont été inscrits.

### **Concours interne**

L'épreuve d'admission est un entretien oral basé sur un dossier RAEP produit par le candidat. Ce rapport d'activité ne doit pas se limiter à la simple description des activités professionnelles effectuées mais doit permettre aux candidats de réaliser une mise en perspective de leurs compétences acquises avec les nouvelles fonctions qui pourraient leur être proposées. Ainsi, il doit marier le déroulé de carrière ainsi que les compétences acquises.

Globalement le jury tient à signaler que les candidats ont fait preuve d'une posture appropriée et d'une attitude positive. Beaucoup ont vraiment préparé leur oral et font preuve de connaissances réelles et surtout de savoir-être très intéressant pour la suite de leur carrière.

Pour autant des faiblesses ont pu être constatées et sont récurrentes d'une session à l'autre :

- les candidats peuvent avoir des difficultés à se projeter dans les fonctions attendues ;
- les connaissances des candidats se résument bien trop souvent à leur administration d'origine alors que le recrutement de ce concours est ouvert à plusieurs ministères. Ainsi les candidats font fréquemment preuve de méconnaissance sur les postes qu'ils sont susceptibles d'occuper car ils n'ont pas fait la démarche préalable de se renseigner suffisamment précisément sur les missions des autres ministères d'affectation.

Sur la forme, les constats suivants sont effectués :

-Les présentations de 10 mn lorsqu'elles sont strictement chronologiques peuvent être maladroites et assez peu révélatrices des potentiels des candidats ;

- Les présentations qui s'articulent autour des compétences sont généralement de meilleure qualité (sens de l'organisation, qualités relationnelles, capacité d'adaptation, encadrement ...) ;

- certains candidats continuent de décrire leurs tâches de façon trop détaillée et peu valorisante car sans perspective. Les prestations sont alors assez stéréotypées et peuvent manquer de réflexion, d'implication et de projections personnelles

- la présentation orale doit être le complément du RAEP. Elle doit s'appuyer sur le support écrit et le valoriser sans le répéter.

Un des problèmes majeurs des candidats au concours interne reste leur difficulté à se détacher de leur poste actuel pour valoriser les compétences qu'ils pourront utiliser dans des nouvelles fonctions.

Afin de permettre aux candidats de faire apparaître leur potentiel, le jury propose des mises en situation : le jury attend, au-delà des connaissances indispensables, une réflexion et un bon sens certain. Il est indispensable de s'y préparer, de nombreux candidats se sont trouvés désarçonnés par ces questions très concrètes du quotidien d'un SA (confrontation avec un personnel difficile, situation de blocage ...).

Le jury a également constaté une importante hétérogénéité des candidats : les meilleurs candidats se sont démarqués par leurs connaissances, leur technicité, leur esprit vif et curieux, leurs qualités d'adaptation et leur savoir-être, quel que soit leur parcours de vie professionnel. Les réponses apportées n'étaient pas des réponses "types" mais réfléchies. Le jury a fortement valorisé ces profils ; quelle que soit l'origine professionnelle, ou le parcours antérieur des candidats.

Le jury tient à nouveau cette année à rappeler que l'épreuve d'admission n'est pas un concours de culture générale et qu'il recherche surtout à évaluer chez le candidat son potentiel à occuper les fonctions d'un agent de catégorie B. Cependant, il est absolument nécessaire au concours interne de connaître les fondamentaux de la fonction publique, les principaux ministres...

A l'issue des épreuves d'admission, 35 candidats ont été déclarés admis et 9 ont été placés sur liste complémentaire.

Le dernier admis a obtenu un total de 81.75 pts, ce qui représente une moyenne globale de 12.36/ 20.

Le dernier admis sur liste complémentaire a obtenu une moyenne globale de 11.68 / 20.

En conclusion, le jury rappelle que le concours de SA, s'il est exigeant, n'en est pas moins un concours accessible à tous les candidats qui l'ont préparé avec sérieux et rigueur. En outre, ce rapport met l'accent sur les difficultés et ou les écueils des candidats afin de mieux préparer le concours. Il ne reflète pas toutes les qualités qu'ont montré les candidats reçus.

Le jury, en dernier lieu, tient à remercier les personnels de la division des concours pour leur grande implication et leur soutien.

**>Division des examens et concours**  
Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours  
21 rue Saint-Étienne  
45043 Orléans Cedex 1  
T 02.38.79.39.15 - Fax 02.38.62.41.79

Maquette : Communication rectorat - YBLF  
Impression : Imprimerie du rectorat